



Albi, le 22 janvier 2024

**Monsieur le Commissaire Enquêteur  
PETR des Hautes Terres d'Oc  
27 Avenue du Sidobre  
81260 BRASSAC**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous avez été désigné aux fins de procéder à une enquête publique unique dans le cadre des procédures de mise en compatibilité du PLUI Sidobre Val d'Agout et du SCOT des Hautes-Terres d'Oc avec le projet d'extension de la scierie SIAT sur commune de Le Bez (81).

Concrètement, il s'agit de permettre le classement d'environ 6 hectares en zone constructible UXa du PLUI pour remettre la réalisation du projet porté par l'entreprise SIAT. Conjointement, le SCOT fait l'objet d'une mise en compatibilité pour prendre en compte cet ajout d'hectares dans la trajectoire du projet de développement économique du territoire. Il s'agit en effet de concilier la réalisation de ce projet et le développement de l'artisanat local.

Je n'ai pas l'habitude comme parlementaire d'intervenir dans les enquêtes publiques, mais le fais dans ce cas précis en raison de l'intérêt humain et matériel exceptionnel de ce projet qui est en réalité un projet de territoire.

Le Tarn dispose d'un très beau massif forestier, fruit du travail de générations de forestiers. C'est le plus grand massif de tout le Sud de la France à l'exception des Landes, département qui a une vocation papetière. La production de bois de notre département peut atteindre un million de m<sup>3</sup> par an.

La réussite du travail des forestiers tarnais n'a malheureusement jamais été concrétisée économiquement en raison de la faiblesse de notre appareil industriel. C'est globalement le cas pour l'ensemble de la filière forestière française, mais l'est tout particulièrement pour le Tarn.

Très concrètement, le bois tarnais a été historiquement sous-payé, sous-utilisé et a fait largement le bonheur de l'industrie chinoise qui en assurait la transformation.

La reprise des unités situées sur les communes de Le Bez et de Labruguière, par le groupe SIAT avec un important programme d'investissement constitue

*ADRESSE POSTALE : 15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06*

*COURRIEL : p.bonnecarrere@senat.fr*

*PERMANENCE PARLEMENTAIRE :*

*32 PLACE JEAN JAURÈS - 81000 ALBI- TEL. : 05.63.54.73.36*

*COURRIEL : senateur.bonnecarrere.81@orange.fr*

PHILIPPE  
BONNECARRÈRE

SÉNATEUR DU TARN

VICE-PRESIDENT DE LA  
COMMISSION DES LOIS



une opportunité inespérée pour l'ensemble du Tarn et pour la filière. Elle sauve aussi des unités en déclin.

Le groupe SIAT est un groupe français, à capitaux familiaux, non coté en bourse, spécialisé dans ce métier et qui a une vision de long terme. Il est confronté aux difficultés bien connues du massif forestier de l'Est de la France comme celui de l'Europe centrale.

Le groupe SIAT a ainsi vu tout l'intérêt qu'il y avait à valoriser le bois Tarnais et plus généralement le bois occitan au service d'un projet industriel pertinent pour notre pays puisque permettant de valoriser la production sur place.

La possibilité ainsi donnée aux forestiers tarnais de vendre enfin au juste prix leur bois est la meilleure garantie de leur capacité à investir pour le renouvellement et l'amélioration de nos forêts par la diversification des espèces plantées.

La qualité environnementale d'une forêt ne se décrète pas, pas plus qu'elle n'est le fruit du Saint-Esprit. Elle est le résultat du travail des forestiers, qui lui-même s'appuie sur le prix de vente du bois. Le fait d'avoir enfin un industriel adossé à notre massif forestier est une garantie de viabilité à long terme de nos forêts, de notre environnement et plus généralement de nos paysages.

Toutes les études économiques montrent que des unités sont viables en matière de transformation du bois, à partir du moment où elles atteignent une certaine masse critique et peuvent avoir des prix de revient compatibles avec la concurrence internationale. Une petite unité ne peut pas le faire et c'est la raison pour laquelle notre département s'est toujours trouvé "bloqué" dans ses débouchés.

La pertinence exceptionnelle du projet du groupe SIAT est de pouvoir envisager une filière industrielle complète de nature à s'inscrire dans la compétition économique et à nous garantir une viabilité à long terme. Il s'agit d'un projet profondément vertueux pour le territoire dans toutes ses dimensions.

J'ajoute que si nos secteurs de montagne sont magnifiques, ils n'en sont pas moins victimes d'une déprise, les recensements montrant impitoyablement au fur et à mesure du temps une diminution de la population.

Le projet porté par la société SIAT, permis par les procédures de mise en compatibilité envisagées, est de nature à redonner un avenir à ce territoire qui n'a pas simplement vocation à servir de réserve naturelle aux métropolitains, mais qui doit permettre aussi aux habitants d'y vivre et d'y faire vivre leurs enfants.

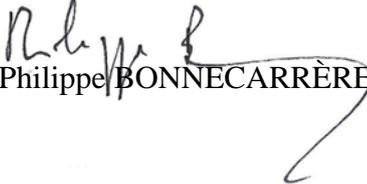


Je fais enfin toute confiance aux administrations d'État, aux collectivités locales concernées, comme aux diverses commissions compétentes, pour veiller à la qualité réglementaire du projet.

Pour avoir également consulté quelques articles de presse relayant des contestations maintenant systématiques dans notre pays, j'ajouterai que nous sommes dans la partie du département qui a ... le plus d'eau.

Vous m'autoriserez en conséquence à exprimer le soutien le plus favorable au projet présenté.

Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

  
Philippe BONNECARRÈRE